

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_9

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**COMPOSITION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**ELECTION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** – 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*  
*Néant*

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------|----------------------|
| Néant             | Néant                |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1\_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 03/06/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Au cours de la présente séance, le conseil municipal a été appelé à déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Conformément aux règles prévues par l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il a fixé ce nombre, non compris le président, à **14**, soit **7** membres élus en son sein par le conseil municipal et **7** membres nommés par le maire.

Aux termes de l'article R 123-8 du code précité, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir élire ses 7 représentants appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Une liste est déposée, le conseil municipal est donc invité à procéder à cette élection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, ont été élus :

- Isabelle BERTHELOT
- Martine SCHMÜCK
- Michelle BOUCHET
- Andrée RICCETTI
- Chantal LACOUR
- Cédric SCHÜNEMANN
- Catherine REMY-MENU

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 2 juin 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN